

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai, à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni, en séance publique dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt-sept avril deux mille vingt-six.

Président : Patrice DELHEURE - **Secrétaire de séance** : François COLLADO

Membres présents : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Nathalie DURAND, David TARDIEU, Josiane RAYNAL, Valérie CAHUZAC, Marie-Claude VABRE, Thomas COUSTON, René MARCEAU, Nathalie VITTRANT, Séverine PAULHE, Sébastien VITALI, Mustapha MOURCHID, Pierre-Antoine ROUQUETTE, Nicolas VAYSSE, Carine COURTES.

Membres absents excusés : Jean-Philippe BLATGÉ procuration à François COLLADO, Laure BACABE, Emmanuelle ROYER.

Membres en Exercice	Membres Présents	Nombre de Pouvoirs	Nombre de votants
19	16	1	17

Le quorum est atteint.

❖ **Ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026
- Proposition d'une liste de commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs
- Election des membres de la Commission d'appel d'offre
- Election des délégués au CCAS
- Membres de la Commission de Contrôle des listes électorales
- Commissions communales, représentants et délégations.
- Questions diverses

❖ **Ouverture de séance** :

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121.15 évoquant la nomination du secrétaire de séance, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : François COLLADO
Est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Monsieur le Maire constate qu'aucune réserve n'a été émise.

❖ **Délibérations** :

03 15 2026 Approbation du Procès-Verbal des séances du 20 mars 2026 :

Le procès-verbal de séances du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 a été établi et transmis à tous les conseillers municipaux.

Ils sont invités à l'approuver.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-26 évoquant le procès-verbal,

CONSIDERANT que cette approbation concourt à l'intérêt général

Aucune observation n'est émise.

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026

03 16 2026 Commission communale des Impôts Directs (CCID) :

L'article 1650 du Code général des impôts prévoit la création d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dans chaque commune.

La CCID est composée :

- du Maire, Président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants (pour les communes inférieures à 2000 habitants)

Les commissaires seront désignés par le Directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (soit 24 personnes), proposée sur délibération du conseil municipal.

Conformément au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des Impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être titulaire de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La durée de mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La liste ci-dessous est proposée :

Titulaires :

- François COLLADO
- Nathalie DURAND
- David TARDIEU

- Josiane RAYNAL
- Valérie CAHUZAC
- Marie-Claude VABRE
- Thomas COUSTON
- René MARCEAU
- Nathalie VITTRANT
- Jean-Philippe BLATGÉ
- Séverine PAULHE
- Sébastien VITALI

Suppléant :

- Mustapha MOURCHID
- Laure BACABE
- Emmanuelle ROYER
- Pierre-Antoine ROUQUETTE
- Nicolas VAYSSE
- Carine COURTES
- Robert GAUTHIER
- Jean-François COURPET
- Alain COURTY
- Solange BARTHEZ
- Jean-Pierre VIGUIÉ
- François PEPIN

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette liste et autorise Monsieur le Maire à la transmettre au Directeur des services fiscaux.

03 17 2026 Commission communale d'appel d'Offre

Le conseil municipal de la commune de Castelnau de Lévis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :

- L'article L.1414-2, relatif à l'attribution des marchés publics par une commission d'appel d'offres ;
- L'article L.1411-5, fixant la composition de la commission d'appel d'offres ;

Considérant que les marchés publics passés selon une procédure formalisée doivent être attribués par une Commission d'Appel d'Offres ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de constituer la commission chargée d'ouvrir les plis et d'analyser les candidatures ;

Considérant que dans les communes de moins de 3500 habitants, la commission d'Appel d'Offre est composée, outre le Maire, président de droit de la Commission, de trois titulaires et trois suppléants,

Considérant qu'une seule liste a été présentée pour l'élection des membres de cette commission ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De procéder à l'élection des trois membres titulaires et trois membres suppléants.
Après avoir procédé au vote, de proclamer élus à la commission d'appel d'offres les membres suivants :

Titulaires : François COLLADO
Pierre-Antoine ROUQUETTE
Nicolas VAYSSE

Suppléants : Marie-Claude VABRE
Sébastien VITALI
Carine COURTES

03 18 2026 Election des délégués au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-6 et R.123-7 ;

Considérant que le conseil d'administration du CCAS comprend :

- Le Maire, Patrice DELHEURE, Président de droit,
- 4 membres élus par le conseil municipal
- 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, animation ou développement social dans la Commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'élire pour la durée du mandat municipal les délégués au CCAS :

- Nathalie DURAND
- Josiane RAYNAL
- Mustapha MOURCHID
- Carine COURTES

Les 4 autres membres seront désignés par arrêté du Maire.

03 19 2026 Désignation représentant commission de contrôle des listes électorales

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que suite aux élections municipales, il convient de nommer un représentant pour la commission de contrôle des listes électorales.

Il rappelle le rôle et les missions de cette commission : elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion et statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Cette commission est composée de 3 membres :

- *Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal,*
- Un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet,
- Un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 6 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, nomme :

- M. Jean-Philippe BLATGÉ, titulaire
 - Mme Emmanuelle ROYER, suppléant
- Pour être les membres de la commission de contrôle des listes électorales

Après délibération le Conseil municipal approuve à l'unanimité
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

03 20 2026 Commissions Communales :

Le conseil municipal de la commune de Castelnau de Lévis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-22, permettant au conseil municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil,

Considérant la nécessité d'organiser le travail du conseil municipal et de préparer l'examen des dossiers relevant des différentes politiques communales,

Après en avoir délibéré,

Décide des commission communales suivantes :

- Commission communication :

- Nathalie DURAND
- Marie-Claude VABRE
- Thomas COUSTON
- Séverine PAULHE
- Sébastien VITALI
- Nathalie VITTRANT
- Mustapha MOURCHID
- Nicolas VAYSSE

- Commission Association :

- Josiane RAYNAL
- Valérie CAHUZAC
- Thomas COUSTON
- Jean-Philippe BLATGÉ

Commission Marché de plein vent :

- David TARDIEU
- Mustapha MOURCHID
- Nicolas VAYSSE

Commission Commerce Artisanat :

- David TARDIEU
- Nicolas VAYSSE

Commission affaires scolaires - Conseil d'école, cantine et garderie :

- Valérie CAHUZAC
- Sébastien VITALI

Commission Cimetière :

- René MARCEAU
- Emmanuelle ROYER

Correspondant défense :

- Pierre-Antoine ROUQUETTE

Délégations :

- CDG : Nathalie DURAND

- commissions d'attribution des logements sociaux : TARN HABITAT, 3F

OCCITANIE et SOLIHA :

- René MARCEAU et François COLLADO

- Pôle funéraire de l'Albigeois :

03 QUEST 2026 : Questions diverses

↳ Monsieur le Maire avise de la convocation du conseil municipal, le vendredi 05 juin 2026, en vue de l'élections des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales. L'élection sénatoriale aura lieu le dimanche 27 septembre 2026.

↳ Panneau Pocket : Mise en place de l'application Panneau Pocket, pour une plus large communication avec les habitants leur permettant de rester informés.

↳ Cours d'école : réunion avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) le 16 mai 2026 pour la validation du grand principe de végétalisation 1-2-3 fraîcheur

↳ Concours Villages fleuris avec le CAUE : 12 mai 2026 - conseils gratuits pour la mise en place lors du concours

↳ Travaux en cours

- Chantier de remplacement des candélabres
- Voirie : chemin de France – enfouissement des réseaux
- Ouverture entre l'épicerie et l'ancienne pizzeria
- Réaménagement de la terrasse du restaurant « chez Caramel » enlèvement du revêtement bois devenu dangereux et nettoyage

- Stationnement devant les petits commerces : une borne a été posée afin d'éviter de bloquer l'entrée des commerces

↳ Travaux à venir

- Sécurisation du chemin piétonnier de Puech Armand au Touat : étude du financement et couleur du revêtement pour délimiter ce dernier.
- Peinture du céder le passage à côté de la mairie à revoir....

Questions à étudier :

↳ Marquage au sol pour limitation de vitesse - est-ce possible ?

↳ Est-ce possible de remettre « maison pour tous » et écrire bibliothèque sur la façade de la maison pour tous car les gens cherchent notamment pour les conférences ?

Fin de séance : 20h

Secrétaire de séance,
François COLLADO



Président,
Patrice DELHEURE



Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 01/07/2026



ID : 081-218100634-20260622-05_22_2026-DE